

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

À cette séance ordinaire tenue le 12 février 2018 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Denis Naud est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-02-12-018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-02-12-019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2018-02-12-020

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 février 2018 au montant de 511 496.60\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2018

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	17 024.31 \$
2	Telus	3 784.94 \$
3	Telus Mobilité	30.76 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Visa Desjardins, frais annuels carte visa, Loisirs	60.00 \$
7	Salaires nets des Élus, janvier	2 478.88 \$
8	Salaires nets des Employés, janvier	18 518.29 \$
9	Salaires nets des Pompiers, janvier, gardes et entretiens, prévention, pratiques, 6 sorties (28-12 au 31-01), travail administratif: Patrick Auger: 26¾ hres, Mathieu Champagne: 14½hres	5 945.80 \$
10	Ministère du Revenu du Québec, remise janvier	9 262.31 \$
11	Receveur Général du Canada, remise janvier	3 642.21 \$
12	REER, cotisations, janvier	2 019.24 \$
13	Financière Manuvie, ass. collective, janvier	2 613.55 \$
14	Canadien National, décembre	496.00 \$
15	Postes Canada, éCLAIREUR février	119.86 \$
16	Énergies Sonic, huile chauffage garage mun.: 1750.85\$, caserne incendie: 795.90\$	2 546.75 \$
17	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat chemin d'hiver Janvier: 26674.20\$, Travail avec pelle égout sanitaire Rue Notre-Dame: 474.26\$	27 148.46 \$

18	PG Solutions, contrat entretien 2018: module comptabilité: 5268.03\$, contrat entretien 2018: module dossier central (permis): 1172.75\$, papeterie: 682.95\$	7 483.73 \$
19	Groupe Environnex, analyses eau potable et usée, décembre: 301.19\$, Janvier: 288.19\$	589.38 \$
20	FQM adhésion 2018: Cotisation + fonds de défense: 1591.75\$, Inscription André Filteau, conseiller à la formation Le comportement éthique: 229.95\$	1 821.70 \$
21	Feuillet Paroissial St-Marc, publicité année 2018	300.00 \$
22	Xplornet Communications, accès internet pour télémétrie Aq.SC. 19-12-17 au 18-01-18: 28.74\$, 19-01 au 18-02: 28.74\$	57.48 \$
23	Ico Technologies, contrat support Target 01-01 au 28-02-18, incendie	19.67 \$
24	MRC Portneuf, transport adapté 2018	2 858.00 \$
25	Socan, cotisation 2018, Loisirs	212.78 \$
26	9228-5931 Québec Inc. location copieur 21-01 au 20-04-18	425.40 \$
27	Ministre des Finances, permis MAPAQ pour le 17-02-18, journée plaisirs d'hiver, Loisirs	34.00 \$
28	Jean Tessier, remb. Fact. Co-Op, bottes de travail	150.00 \$
29	Les Immeubles Jacques Robitaille-Carrie factory, acompte sur facture 13669 pour sortie terrain de jeu, été 2018, Loisirs	250.00 \$
30	Société Mutuelle de Prévention, forfait janvier à juin 2018	618.26 \$
31	Hydro-Québec, lumière descente à la rivière	165.56 \$
32	Concours Québécois en entrepreneuriat, commandite gala 3 avril. Rés: 2018-01-15-015	250.00 \$
33	Cribtec, décompte progressif #4, mises aux normes Aq.PM., Subvention: FEPTEU, rés: 2018-01-10-012	268 996.25 \$
34	Nordmec Construction Inc. Travaux correctifs pour désinfection paiement #1, usine Aq.SC du 1-12 au 31-12-17 Subv. TECQ 14-18, rés: 2017-10-02-214 et 2018-01-15-011	72 151.42 \$
35	ADMQ, cotisation annuel et assurance	865.39 \$
36	Bélangier, Sauvé, avocats, Hon. Prof. pour un dossier	911.02 \$
37	Ville Donnacona, facturation cour mun. au 31-12-17	186.00 \$
38	Notarié Inc. Hon. Prof. Contrat achat terrain Fabrique	947.22 \$
39	Fabrique St-Casimir, achat terrain lot: 3928437 décembre 2017, rés: 2017-12-11-277	10 000.00 \$
40	SNC Lavalin Inc., hon. prof. au 31-12-17, plan d'intervention Aq.SC: 1753.37\$, Aq.PM: 1753.37\$, rés: 2017-03-13-063 Subv. TECQ 14-18	3 506.74 \$
41	Laboratoire de canalisations, inspection télévisée des conduites d'égout TECQ 14-18	5 373.47 \$
42	BFT Bowling, affichage pour 2 allées de quilles, Loisirs, rés: 2018-01-15-013	8 278.20 \$
43	Distribution Robert, produits nettoyage salle par. Loisirs	197.58 \$
44	Garage Conrad Audet, essence camion F-150	419.56 \$

45	Marché Richelieu, Mun.: 29.60\$, Loisirs: 102.95\$	132.55 \$
46	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur	573.68 \$
47	Les Éditions Yvon Blais, abonnement mises à jour 2 codes municipal	331.80 \$
48	Courrier de Portneuf, parution appel d'offres pour travaux Rivière Blanche Ouest	254.09 \$
49	SBM contrat copies facturables 20-01 au 20-04-18	234.59 \$
50	Municipalité St-Thuribe, quote-part 2017 pour éclairage intersection 3ième Rg et Route 363	44.83 \$
51	Vohl, 6 cannes M-55	68.65 \$
52	Garage Ghislain Tessier, changement d'huile F-150	65.81 \$
53	Groupe Lafrenière Tracteurs, réparation souffleur	512.03 \$
54	Réal Huot Inc. Antigé pour bornes d'incendie: 262.08\$, pièces pour aqueduc: 129.96\$	392.04 \$
55	Outils-Loue, location caméra pour drains égout	188.00 \$
56	Produits Magnus, magnafloc Aq.SC	474.86 \$
57	Novicom, clips métal pour radio David Grondin	37.59\$
58	Alexandre Paquin, frais déplacements Québec 160 km à 0,40	64.00 \$
59	CTM Québec Inc. 3 batteries radios, incendie: 486.34\$, entretien équipements incendie: 48.87	535.21 \$
60	Sports Plus St-Casimir, huile pour entretien équipements incendie: 161.19, filtres, bougies entretien véhicules incendie:244.62\$	405.81 \$
61	Patrick Auger, remb. fact. Best-Buy: souris ordinateur: 32.40\$, remb. fact. Bureau en Gros: matériel de bureau: 37.97\$, remb. fact. Home Dépôt: Brosse nettoyage: 20.65\$, remb. fact. Ameublement Tanguay: Écran 32 pouces+support mural+cable HDMI: 481.72\$, incendie	572.74 \$
62	Xylem, réparation pompe #2 à la PP-3, assainissement	3 715.83 \$
63	Co-Op Univert, Mun.: 2468.40\$, Loisirs: 668.28\$, Incendie.: 274.10	3 410.78 \$
64	Cegertec, hon. orof. Surveillance des travaux correctifs de la désinfection de l'eau Aq.SC. Rés: 2017-10-23-220	8 476.06 \$
65	Dominic Tessier Perry, téléphone cellulaire année 2017, 12 mois à 50.\$	600.00 \$
66	Matériaux Audet, adaptateur Aq.SC	3.31 \$
67	Godin Station Service, essence camion F-550 + tracteur: 1450.10\$, essence incendie: 137.50\$, 1 pneu pour camion F-550: 465.65\$	2 053.25 \$
68	Centre Mécanique AGH, travail sur pompe incendie à la station Aq.SC: 2820.14\$, boîte d'entreposage pour documents, incendie: 45.98\$, fabrication support pour batteries caserne, incendie: 115.97\$	2 982.09 \$
69	Électro-Paul, réparation pompe assainissement: 221.67\$, chauffage salle de quilles, Loisirs: 2159.07\$	2 380.74 \$

70	Nicole Tessier, remb. frais déplacements Québec: 64.00\$ et remb. Frais 2 repas pour achat volumes biblio.: 24.18\$	88.18 \$
----	---	----------

TOTAL DU MOIS: 511 496.60 \$

Municipalité:	483 772.36 \$
Loisirs:	17 395.38 \$
Incendie:	10 328.86 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de février 2018.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Raymond Beaudoin nous entretient de la glissade, de la patinoire et de la journée « Plaisir d'hiver » qui aura lieu samedi prochain le 17 février.

Monsieur Louis-Philippe Douville exprime sa satisfaction en regard de l'entretien hivernal des routes et des trottoirs de la municipalité.

Madame Danielle D. DuSablon nous informe qu'elle a assisté récemment à une réunion de l'OMHGP au cours de laquelle il a été recommandé de privilégier l'achat local en regard de l'entretien des édifices. Par la suite, elle nous indique que le 15^e FFPE débutera le 20 avril prochain, lequel comportera plus d'activités familiales dans sa programmation.

Monsieur André Filteau nous informe qu'il a assisté récemment à une rencontre de la Table de concertation des aînés de Portneuf au cours de laquelle il a été question des programmes offerts sur le territoire par divers organismes communautaires.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué six sorties au cours des deux derniers mois.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous dresse un état de la situation en regard des travaux en cours à l'AQPM et à l'AQSC.

2018-02-12-021

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES DE SERVICES

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Il invite par la suite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur celui-ci.

2018-02-12-022

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que les usages complémentaires de services exercés en complément d'un usage résidentiel sont autorisés uniquement à l'intérieur d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande visant à opérer un usage complémentaire de services à l'intérieur d'un garage existant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage de façon à permettre ce type d'usage à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire à l'habitation selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement numéro 163-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines dispositions relatives aux usages complémentaires de services soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-02-12-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2018 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le règlement 150-2016 adopté le 8 août 2016;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 164-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Casimir soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-02-12-024

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres public relativement à ces travaux le 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que huit (8) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de service de la manière suivante :

Nom de l'entreprise	Montant (avec taxes)
Sintra inc.	735 178.95\$
P.E. Pageau inc.	678 301.34\$
Marcel Guimond & Fils inc.	547 326.78\$
St-Pierre Paysagiste inc.	803 111.08\$
Rochette excavation inc.	740 487.94\$

Eurvovia Vinci inc.	575 224.81\$
Pax Excavation inc.	891 789.22\$
Construction & Pavage Portneuf inc.	684 058.80\$

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Binet, technicien senior principal de la firme SNC Lavalin inc., a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence Marcel Guimond & Fils inc;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Marcel Guimond & Fils inc. de Saint-Adelphe, pour la somme de 547 326.78\$ (taxes incluses) afin de réaliser les travaux de pavage et de remplacement de ponceaux dans le rang de la Rivière Blanche Ouest;

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnel à :

- l'approbation du Règlement d'emprunt 166-2018 par le MAMOT;
- la confirmation de l'aide financière du MTQ en regard du programme RRRL volet RIRL (dossier RIRL-2016-487B);

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 634 500\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 634 500\$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 166-2018 décrétant des travaux de pavage et de remplacement de ponceaux sur le rang de la Rivière Blanche Ouest prévoyant une dépense de 634 500\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 634 500\$ remboursable sur 10 ans.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande

dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but d'autoriser ce conseil à faire exécuter des travaux de voirie sur le rang de la Rivière Blanche Ouest lesquels ont été jugés potentiellement admissibles à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 90% des dépenses admissibles dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local volet – Redressement des infrastructures routières locales.

M. André Filteau, conseiller

2018-02-12-025

DEMANDE DE COMMANDITE / 15^E ÉDITION DU FFPE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir l'organisation de ce festival;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de verser, sur présentation des états financiers les plus récents, un montant de 750\$ à Rendez-vous culturels de Saint-Casimir en regard de l'organisation de la 15^e édition du FFPE.

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte aussi de contribuer en biens et services en permettant, du 20 au 28 avril 2018, l'utilisation de la grande salle, de la cuisine et de la salle de réunion du conseil (pour la délibération du jury) en plus de la possibilité de faire des photocopies au bureau municipal.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 « Promotion industrielle et touristique ».

Messieurs les conseillers Louis-Philippe Douville et Michel Trottier enregistrent leur dissidence.

ADOPTÉE

2018-02-12-026

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL REDDITION DE COMPTES 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 926.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2018-02-12-027

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT l'état produit par le directeur général et secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2017 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

ADOPTÉE

2018-02-12-028

TARIFICATION 2018 POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la tarification annuelle pour le terrain de jeu;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les activités du camp de jour auront lieu du 26 juin au 10 août 2018 (fermé le 25 juin et le 2 juillet) avec une semaine de relâche du 22 au 28 juillet;

QUE la tarification pour le terrain de jeu en 2018 soit la suivante :

**Tarification camp de jour 2018
(Terrain de jeu)**

TEMPS PLEIN	1^{ER} ENFANT	2^E ENFANT	3^E ENFANT	4^E ENFANT
1 SEMAINE	58\$	44\$	34\$	GRATUIT
2 SEMAINES	81\$	61\$	47\$	GRATUIT
3 SEMAINES	99\$	75\$	57\$	GRATUIT
4 SEMAINES	117\$	88\$	67\$	GRATUIT
5 SEMAINES	135\$	102\$	77\$	GRATUIT
6 SEMAINES	153\$	115\$	87\$	GRATUIT

TEMPS PARTIEL	1^{ER} ENFANT	2^E ENFANT	3^E ENFANT	4^E ENFANT
1 SEMAINE	33\$	25\$	20\$	GRATUIT
2 SEMAINES	50\$	38\$	29\$	GRATUIT
3 SEMAINES	60\$	46\$	35\$	GRATUIT
4 SEMAINES	71\$	54\$	41\$	GRATUIT
5 SEMAINES	81\$	61\$	47\$	GRATUIT
6 SEMAINES	93\$	70\$	54\$	GRATUIT

Le coût pour les frais de garde pour chaque enfant de 5 ans à 12 ans est :

- Garde du matin / 2,00\$ par jour 5 jours de 7h30 à 9h00
- Garde du soir / 2,00\$ par jour 5 jours de 16h à 17h30
- Garde du matin / 2,00\$ par jour 3 jours de 7h30 à 9h00
- Garde du soir / 2,00\$ par jour 3 jours de 16h à 17h30
- Frais de retard après 16h00 si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde : 10.00\$/ demi-heure;
- Frais de retard après 17h30 si l'enfant est inscrit au service de garde : 10.00\$/demi-heure.

ADOPTÉE

2018-02-12-029

SURVEILLANCE À LA PATINOIRE DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à de la surveillance à la patinoire lors de la semaine de relâche;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Dasha Guay soit engagée pour la semaine de relâche, soit du 4 au 10 mars 2018, à titre de préposée à l'accueil à la patinoire au salaire de 11.25\$ de l'heure +4% pour les vacances et ce, selon les besoins du service.

DE lui indiquer qu'elle est responsable de l'entretien de la bâtisse, de la surveillance de la glissade ainsi que de la sécurité du site;

ADOPTÉE

2018-02-12-030

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 / MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la firme WSP a procédé à la vérification du décompte progressif #5 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc de Québec le décompte progressif # 5 au montant de 360 930,54\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

2018-02-12-031

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE La Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie mutuelle de dommages et qu'elle détient les permis requis émis par les autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité devienne membre de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 12 février 2018.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-02-12-032

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE
INCENDIE**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Portneuf le 18 février 2009 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Casimir, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Casimir une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de

membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

2018-02-12-033

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à de la surveillance au centre récréatif;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Baytech CNC inc. de Donnacona pour la somme de 615.12\$ (taxes incluses) pour l'achat d'un système de caméras de surveillance et ce, tel que décrit dans leur offre de service 560231.

ADOPTÉE

2018-02-12-034

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF (OMHGP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est invitée à nommer un représentant auprès de l'OMHGP;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer madame la conseillère Danielle D. DuSablon à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Casimir auprès de l'OMHGP.

ADOPTÉE

2018-02-12-035

AUTORISATION À DÉPOSER UNE OFFRE D'ACHAT POUR UNE UNITÉ D'URGENCE USAGÉE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-02-12-036

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire